

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00313

SUBVENTION ANIMATION DE LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190031310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

SUBVENTION ANIMATION DE LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Saint-Etienne Métropole a identifié le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez comme site touristique majeur. Il constitue un atout important du développement de l'attractivité de la Métropole. Cette reconnaissance a présidé à l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la gestion et la valorisation de la Chartreuse qui bénéficie également des labels « Plus beau village de France » et « Villages de caractère » .

Dans le cadre de l'animation de ce patrimoine et en complément de la programmation propre du site de la Chartreuse, la Métropole apporte chaque année son soutien à différents projets portés par l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse qui œuvre pour la valorisation du site. Pour cette année, un soutien pour l'organisation de la 6^{ème} édition de l'animation « Balade au fil des Arts » qui aura lieu le 06 octobre 2019 est attendu. Cette manifestation permet autour d'une balade pédestre de faire visiter aux participants des expositions d'artistes locaux dans des lieux publics ou privés de la commune.

En 2018, « La Balade au fil des Arts » a réuni plus de 420 marcheurs dont 20 enfants sur une boucle de 14 km à partir de Sainte-Croix-en-Jarez. 37 artistes avaient envoyé leur candidature dont 17 ont été retenus. Ils ont exposé dans 12 lieux différents. 350 dégustations de produits de 15 producteurs locaux ont été servies.

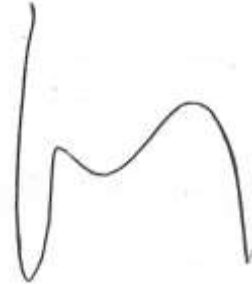
Le budget prévisionnel de cet évènement porté par l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse s'élève à 4 000 €. Au regard des enjeux de valorisation au niveau local mais également à l'échelle régionale, il est proposé d'apporter un soutien à cette initiative à hauteur de 2 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget Tourisme de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD